



CHAMPAGNAC LA NOAILLE



Bulletin Municipal - janvier 2015

N°2



Les derniers évènements....

31
octobre

OUVERTURE DU BAR COMMUNAL

La commune détient une licence IV ; afin d'en conserver la validité elle doit de temps en temps ouvrir le bar Communal.

Cet évènement s'est déroulé le vendredi 31 octobre en fin d'après-midi, dans les locaux de l'ancienne cantine scolaire. Vous êtes venus nombreux en famille ou entre amis pour partager un moment de convivialité. Merci à Viviane qui a tenu le rôle de barman avec professionnalisme.

11
novembre

CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE

**Commémoration de la Victoire et de la Paix
Hommage à tous les morts pour la France**

Cette cérémonie d'hommage aux morts pour la France dédiée à la fraternité entre les peuples et à la paix s'est déroulée à Champagnac en présence de nombreux habitants, des Sapeurs Pompiers de Montagnac et des élus.



29
novembre

LE REPAS DES ANCIENS



Comme chaque année la commune a offert aux anciens de 70 ans et plus, un repas festif qui s'est déroulé à la salle des fêtes le samedi 29 novembre.

Une soixantaine de personnes et les conseillers municipaux ont dégusté un menu savoureux et de qualité. La bonne humeur et une ambiance conviviale étaient au rendez-vous



14
décembre

ARBRE DE NOEL DES ENFANTS

Dimanche 14 décembre nous avons fêté le Noël des enfants de Champagnac. Nous avons assisté à un excellent spectacle de magie auquel les petits et les grands ont participé pour la plus grande joie du public.

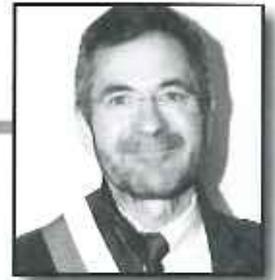


Avant le goûter, le père Noël a fait sa distribution de cadeaux pour les 23 enfants de moins de 11 ans.

Nous avons eu le bonheur de fêter le 1er Noël de la dernière-née de la commune la petite Livia de 3 mois.



LE MOT DU MAIRE



Chères Champagnacoises, chers Champagnacois,

Voici donc le deuxième numéro de votre bulletin municipal, le moment venu pour nous de faire le point sur ce qui s'est passé dans la commune au cours de ce second semestre, mais aussi de faire le tour des activités qui y sont exercées.

Vous trouverez donc dans ce numéro la liste de tous les artisans, commerçants, agriculteurs qui exercent leur métier sur la commune ; une façon pour nous de les rappeler à votre souvenir pour les travaux et autres achats que vous aurez à faire. Nous espérons n'avoir oublié personne.

Vous pourrez prendre connaissance des comptes rendus des conseils municipaux tenus depuis le mois de juin, ainsi que de ce qui a été réalisé ou entrepris.

Vous étiez nombreux lors de la réunion publique qui s'est tenue le 17 octobre au sujet de l'eau potable, vous en trouverez ici un résumé.

Les Gîtes de Combrignac connaissent un franc succès et nous avons souhaité faire un article à ce sujet.

Vous retrouverez bien sûr les pages réservées aux associations avec la présentation des sociétés de chasse et du tout nouveau «Club d'astronomie de Champagnac-la-Noaille».

La fête votive en juillet, l'ouverture du bar communal le 31 octobre, la vidange de l'étang Prévôt le 22 novembre, le repas communal du 29 novembre, le Noël des enfants le 14 décembre, autant de bons moments de convivialité que nous avons partagés et pour lesquels vous trouverez dans ces colonnes quelques photos et commentaires.

Le Conseil Municipal a décidé de créer un site internet communal. Celui-ci est désormais en ligne, n'hésitez pas à vous connecter sur www.champagnac-la-noaille.fr. Ce site nous permettra de vous informer plus rapidement, mais aussi d'être en contact avec les Champagnacois éloignés de leur territoire... enfin, c'est un formidable moyen de faire découvrir notre commune.

L'année qui se termine a été difficile pour notre pays, bien sûr nous en subissons les conséquences avec notamment les baisses de la dotation globale de fonctionnement, et des subventions du Conseil Général. Cela ne nous empêche pas d'avoir des projets et nous les réaliserons ; mais cela sera sans doute un peu plus long.

Il me reste à vous souhaiter une bonne lecture de ce numéro, mais surtout, je vous présente à toutes et à tous mes meilleurs vœux de bonne santé de réussite et de prospérité pour l'année qui commence.

BELLE ANNEE 2015

Jean Pierre VALADOUR
Maire de Champagnac-La-Noaille



De nombreux professionnels exercent leurs activités sur notre commune ; en voici une liste.

Sté HFB 19 Frédéric HAHN

Le Bourg - Tél : 05.55.29.14.90 - www.hfb-19.com

Vente de carte de pêche à l'année.

Fabrication artisanale de bouillettes (appâts pour carpes). Elles sont composées de farines végétales, animales, birdfood jaune ou rouge, épices, robin red haiths et quelques ingrédients tenus secrets. Ces bouillettes conditionnées en sachet sont vendues aux particuliers et sur le site internet.

Restaurant La Tête d'Ail et camping

Lallé Hanny et Jos VANHOEYEN

Tél : 05.55.27.84.18 www.campinglalle.com

Camping de 45 emplacements ouvert du 15/04 au 15/10. Restaurant ouvert toute l'année (sur réservation en basse saison). Cuisine familiale réalisée par Hanny.

ANGELE SERVICES Angèle LOMBARD

Sévezergue - Tél : 05.55.20.66.50 - email : angelelombard@sfr.fr

Entretien des espaces verts, nettoyage et rénovation de caveaux, multi travaux à domicile, peinture, maçonnerie, plomberie. Débarras maison, grenier, cave, grange. Accepte les chèques emploi service universel.

COURTOIS PAYSAGE & CO Jérémy COURTOIS

Les Granges - Tél : 06.31.59.68.61 - email : courtoispaysageco@gmail.com

Entretien des espaces verts, techniques de jardinage écologiques pour un entretien économique. Tous types de travaux et de nettoyage des jardins et préparation de potager.

ELITE JARDIN SERVICES Katherine et Martin LYNCH

Le Bourg - Tél : 06.38.81.73.13 - email : lynch.martin@orange.fr

Création entretien des parcs et jardins, plantations, préparation et mise en place du potager. Tonte de pelouse, taille des haies, arbustes, fruitiers... ramassage et enlèvement des déchets verts. Petits bricolages.

Jacques GIRAUDEL

La Vialatte - Tél : 06.86.71.33.36

Entretien des espaces verts, tonte de pelouse, taille des haies, élagage. Vente de bois de chauffage aux particuliers. Accepte les chèques emploi service universel.

Dominique GIRAUDEL

La Vialatte - Tél : 06.81.80.35.79

Réalisation de charpentes, de couvertures et d'isolations.

Pierre DUGAST

Le Bourg - Tél : 05.55.27.70.04

Exploitant agricole individuel

Cheptel de 34 bovins adultes, élevage de veau sous la mère vendu sur foirail à l'ancienne.

Elevage de 80 poules avec vente des œufs aux particuliers

GAEC DU TRIANGLE Didier MIRAT

Gra feuilles - Tél : 05.55.27.64.25

Elevage de veau sous la mère avec 56 mères, production laitière avec 32 mères.

Fernand PONTY

Moulin de Ponty - Tél : 05.55.27.85.66

Exploitant agricole individuel

Elevage de veau sous la mère (vente aux particuliers après abattage aux abattoirs). Culture de céréales pour l'élevage.

Production de farine, miel, pomme de terre, jus de pomme pour la vente aux particuliers.

JEAN Claude SERRE

Le Bourg - Tél. : 05 82 95 14 64 - Fax : 09 72 25 66 63

E-mail : pro@jean-claude-serre.fr

Cette entreprise est spécialisée dans le secteur d'activité de la programmation informatique.

Gérard MANOUX

Tél : 05.55.20.08.17

Achat de bois sur pied, négoce en bois de chauffage et vente aux particuliers.

MIDNIGHT-SUN Serge NALDO

Les Granges - Tél : 05.55.27.71.13 - Email : www.midnight-sun.fr

DISCO MOBILE - Animation soirée

DarkSkyLab SARL

Le Chataignier - Observatoire Astronomique des Licornes

Le Centre de Recherche de DarkSkyLab s'implante à Champagnac-la-Noaille. Son siège est situé à Toulouse.

DarkSkyLab est un bureau d'étude spécialisé dans l'expertise des éclairages publics et privés dans le cadre de la lutte contre la pollution lumineuse et de ses impacts sur les écosystèmes.

Suite à l'évolution de la législation sur l'environnement et l'émergence des notions de développement durable, DarkSkyLab propose de :
• réduire l'impact de la pollution lumineuse sur la biodiversité et sur la santé publique
• réduire les dépenses énergétiques
• réduire les conséquences sociétales en rétablissant le lien entre les sociétés et leur environnement nocturne et en particulier le ciel étoilé.

DarkSkyLab fournit les réponses qualitatives et quantitatives aux questions que se posent les collectivités locales, les gestionnaires de centres commerciaux et industriels quant à la bonne gestion de leur parc d'éclairage ; ceci en préservant au mieux l'environnement nocturne et en maîtrisant la dépense énergétique.

Les moyens mis en œuvre sont multiples et adaptés à la demande : moyens de métrologie et photographie terrestre, imagerie aérienne et spatiale, moyens de modélisation innovants, expertise sur les technologies d'éclairage.



**N'oubliez pas de les contacter pour vos prochains achats
et travaux, ou pour organiser vos loisirs.**

Conseil Municipal du 20 juin 2014

A l'ordre du jour :

1 - Election des délégués pour les élections sénatoriales
Compte tenu des délais à respecter pour la transmission des résultats, le vote s'est déroulé en l'absence de Bernadette TAUTOU retardée par ses obligations professionnelles.
Ont été élus à l'unanimité :
Jean-Pierre VALADOUR, délégué titulaire
Serge NALDO, Sophie LEBRANCHU et Séverine DE SOUSA délégués suppléants.

2- Délégué à la sécurité routière
Monsieur Le Maire demande à l'assemblée de choisir un délégué à la sécurité routière.
Hervé LEYMARIE propose sa candidature.
Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

3- Révision du P.C.S. (Plan Communal de Sauvegarde)
Suite aux élections municipales, le plan communal de sauvegarde doit être modifié.
Les responsables sont remplacés par les nouveaux élus.

**4 - Participation au «pass fournitures scolaires»
Ecole de Marcillac**
Monsieur Le Maire explique au Conseil Municipal que le Conseil Municipal de Marcillac la Croisille a décidé d'offrir un pass-fournitures scolaires d'une valeur de 100 € aux élèves entrant en 6ème.
Un enfant de la commune de Champagnac scolarisé à Marcillac, est concerné. La commune de Marcillac sollicite une participation de 50 €.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la dite participation.

Conseil Municipal du 26 septembre 2014

1- Demande de la société communale de chasse
Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que la société communale de chasse demande un terrain communal pour construire un local de chasse.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, considérant qu'il manque de précisions (financement du local, plans,) reporte sa décision.

2- Frais de scolarité école de Marcillac
Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal que la commune de Marcillac la Croisille demande une participation aux frais de scolarité et de restaurant scolaire, lorsque des enfants de la commune de Champagnac sont scolarisés à Marcillac. Cette participation est calculée sur la base du compte administratif de l'année écoulée et au prorata du nombre d'enfants.
Mme Demaret ne prend pas part au vote, ses enfants étant scolarisés à Marcillac.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité accepte cette participation.

3- Motion pour le maintien des départements
Monsieur le Maire présente une motion pour le maintien

5- C.C.A.S
Monsieur Le Maire fait part des propositions du CCAS.
Le Conseil Municipal retient :

1) Personnes âgées :

- Colis aux personnes résidant dans les EHPAD
- Visite lors d'hospitalisation si isolement
- Vigilance et maintien du lien avec les personnes par des visites régulières dans les différents villages de la commune et mise à disposition d'un numéro de téléphone en cas de besoin.

2) Insertion sociale et professionnelle
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et voté, et par 4 voix pour, 3 voix contre, quatre abstentions, décide :

- Tuteurat de l'employée municipale en poste pour l'entretien des bâtiments communaux
- Renouvellement de son contrat pour une durée d'un mois et pour 10 heures par mois
- Accueil dans les gîtes pris en charge par les conseillers municipaux sur la base du volontariat.

3) Lien social et intergénérationnel
Mise en place d'un « jardin partagé » sur le terrain à côté de la mairie.

4) Les enfants

- Répertorier le nombre d'enfants et les classes d'âge
- Vigilance concernant les enfants susceptibles d'être en difficultés.

des départements, proposée par l'association des Maires ruraux de France.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote la dite motion à l'unanimité

4- Création d'un site internet
Monsieur Le Maire explique au Conseil Municipal que par l'intermédiaire de l'association des Maires ruraux de France, il y a la possibilité de créer un site internet pour la commune. Le coût est de 180 € par an.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité.

5- Tarif assainissement 2015
Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal le résultat négatif du budget de l'assainissement. D'autre part, il informe que des travaux de réparation du réseau ont été nécessaires, suite à un éboulement qui a obstrué un branchement.
Il propose de revoir le tarif de l'assainissement pour les deux années à venir.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté, à l'unanimité, décide :
A compter du 1er janvier 2015 et pour l'année 2016,
Abonnement : 42,00 € Le m3 : 1,00 €

6- Syndicat des eaux du Morel

(organisation d'une réunion publique)

Afin d'expliquer les augmentations du tarif de l'eau prévues par le syndicat des eaux du Morel, une réunion publique sera organisée le vendredi 17 octobre à 18 h en présence de la Présidente du syndicat et des fontainiers.

7-Indemnité d'administration et de technicité

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer une prime de fin d'année à l'agent d'entretien.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- décide d'instituer l'indemnité d'administration et de technicité au profit de l'agent d'entretien d'un montant de 434,30 €, conformément aux textes en vigueur,
- dit que cette indemnité sera versée annuellement
- précise que les taux de cette indemnité seront revalorisés en fonction des textes en vigueur,
- charge le Maire de la mise en œuvre de ce régime indemnitaire.

8- Questions diverses :

Monsieur Le Maire propose de fixer des dates pour les différentes manifestations communales de fin d'année.

Le Conseil municipal décide :

Repas des anciens : le 29 novembre

Arbre de Noël : le 14 décembre à 15H.

Ouverture du bar : le 31 octobre

Contrat de Melle Ecomard :

Monsieur le Maire propose de renouveler le contrat d'Elisabeth Ecomard pour une durée de 6 mois.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

LE POINT SUR LES TRAVAUX ET EQUIPEMENTS

Un certain nombre de travaux et d'équipements ont été réalisés au cours des derniers mois :

• Les tables de pique-nique et les corbeilles en pin destinées à la plage du Prévôt et à Combrignac ont été livrées beaucoup trop tardivement et leur mise en place a été repoussée au printemps prochain ;

• Les travaux de voirie programmés ont été réalisés au mois de septembre par la société Eurovia pour un coût global de 26 300€ TTC ;

• Un aqueduc a été réalisé au croisement de la voie communale de Sévezergue et de la route départementale n° 10E par les services du département (CTD D'Ussel) les fournitures ont quant à elles été prises en charge par la commune pour un montant de 600€.



• La commune s'est dotée d'une épareuse depuis le mois d'octobre et l'ensemble des voies et des chemins communaux ont pu être efficacement entretenus.

• La lame de déneigement a été livrée, tout est en place pour intervenir et dégager rapidement les routes de la commune.

Le projet de création du parking du cimetière et du columbarium est bien avancé et sa réalisation commencera au cours du premier semestre 2015.

Nous tenons tout particulièrement à remercier M. Deynard de son aide bénévole pour la réparation du treuil de la station d'épuration et les autres petites réparations sur le matériel communal.



ETAT CIVIL POUR L'ANNEE 2014

Naissances :

Livia LEYSSENNE
le 03/09/2014 Le Feyt

Lucas GONCALVES
le 19/10/2014 Le Feyt

Mariages :

Alexia MAZEYRAC
et Quentin DAUBUSSON
le 26/07/2014 Le Bourg

Catherine DEMAISON
et Hervé LEYMARIE
le 13/09/2014 Le Châtaignier

Décès :

Claude VAUCOULEUR
le 13/02/2014 Le Châtaignier

Jean Claude MARSANT
le 04/04/2014 La Vialatte

Serge COMTE
le 25/12/2014 Le Bech.

Conseil Municipal du 5 décembre 2014

En raison de la présence de Messieurs PIN, BESSEAU, DOMINGO, chasseurs venus présenter leur projet, l'ordre du jour de la séance débute par le point 7, demande de la société communale de chasse.

7- Demande de la société de chasse :

Monsieur Besseau explique au Conseil Municipal que la société communale de chasse dépouille actuellement le gibier dans un local appartenant à un particulier.

Le projet de la société serait de construire un abri aux normes, au fond du terrain communal situé à l'arrière de la salle des fêtes. Le financement des travaux serait assuré par la société de chasse. Le local deviendrait propriété de la commune.

Un projet de convention entre la société de chasse et la commune est proposé au Conseil Municipal.

Après l'exposé et après avoir répondu aux questions des Conseillers, les chasseurs quittent la salle

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, considérant :

1°) qu'il y a deux autres sociétés de chasse ;

2°) que l'accès au local se ferait par passage à côté de la salle des fêtes, ce qui peut être gênant en cas d'occupation de la salle des fêtes ;

Décide, à l'unanimité, de fixer deux conditions à inscrire dans la convention, en cas d'acceptation par l'Assemblée :

1°) accès au local obligatoirement par en haut

2°) la société communale de chasse doit autoriser les deux autres sociétés à dépecer dans le local.

Le Conseil Municipal vote ensuite à bulletin secret.

Pour : 8 Contre : 2 Bulletin blanc : 1

La demande de la société communale de chasse est acceptée, assortie des deux conditions fixées par le Conseil Municipal.

1- Indemnités du Trésorier

M. le Maire rappelle que l'arrêté interministériel en date du 16 décembre 1983 fixe les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables des services extérieurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics. L'article 3 prévoit que l'indemnité est acquise pour toute la durée du mandat du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

• d'accorder l'indemnité de conseil au taux plein

• dit que cette indemnité sera attribuée à Mme Aurore MARIE-CATHERINE à compter de l'année 2014

2- Motion concernant l'incinération des déchets verts.

Rappel de la situation :

Par arrêté préfectoral N°2013-001, en date du 16 décembre 2013 et portant réglementation de l'usage du feu sur le département de la Corrèze, « il est interdit en toute période de brûler, de procéder au brûlage des végétaux sur pied ou à l'écobuage, sauf par dérogation prévu à l'article 4 ».

De plus « Tout propriétaire, occupant ou gestionnaire d'habitation, dépendance, (...), est tenu de débroussailler :

- Sur une profondeur de 50m autour des dites constructions ou installations,
- Sur une profondeur de 10m de part et d'autre des voies privées donnant accès aux dites constructions et installations.»

Cet arrêté annule et remplace celui du 30 janvier 1997 qui stipulait que : « Au-delà de 200 mètres des bois, forêts, landes, friches et maquis, l'incinération des feuilles, débris de végétaux préalablement arrachés ou coupés et mis en tas reste permise ». Et que, ce qui concerne une distance inférieure ou égale à 200m : « Du 15 février au 31 mai et du 1er juillet au 30 septembre, il est formellement interdit à toute personne, y compris les propriétaires et leurs ayants-droit ou locataires, de porter ou d'allumer du feu à l'intérieur et jusqu'à une distance de 200 mètres des bois, forêts, landes, friches et maquis ». Cela revenait donc à l'autoriser en juin et de octobre à février.

De fait, depuis l'arrêté en cours, les déchets verts des particuliers doivent être acheminés, par leurs propres moyens, à la déchèterie la plus proche ou bien compostés.

Ces déchets verts sont essentiellement constitués de branchages divers issus de la taille de haies, d'arbustes, d'élagage et de débroussaillage.

Le transport à la déchèterie nécessite donc de posséder un véhicule adapté ou une remorque.

Cet arrêté a été pris dans un contexte de limitation de la pollution, eu égard notamment, à la combustion des déchets verts non secs.

CONSIDERANT :

• Qu'une large majorité de particuliers ne possèdent pas de véhicule adapté ou de remorque, pour acheminer les déchets verts jusqu'à la déchèterie la plus proche.

• Que, compte tenu de notre caractéristique rurale, les distances séparant un grand nombre d'habitations de la déchèterie la plus proche sont parfois très conséquentes (jusqu'à plusieurs dizaines de kilomètres !)

• Que, faute de pouvoir évacuer correctement les produits issus du débroussaillage, les particuliers n'effectuent celui-ci que partiellement, voire plus du tout.

• Qu'un débroussaillage mal réalisé augmente fortement les risques d'incendies.

• Que, à la période des élagages, débroussaillages et nettoyages (printemps et automne), les déchèteries sont saturées et que celles-ci se trouvent parfois contraintes de refuser les apports de végétaux.

• Que les systèmes alternatifs à l'incinération (broyage...) restent onéreux et donc pas suffisamment développés.

• Que le compostage est difficilement envisageable pour certains types de déchets (branchages...).

• Que l'incinération de déchets secs est moins polluante que l'incinération de déchets humides.

MOTION :

Le Conseil Municipal de CHAMPAGNAC LA NOAILLE, réuni en mairie ce vendredi 05 décembre 2014 :

a) Demande à Monsieur le Préfet de la Corrèze d'assouplir le décret en vigueur en autorisant, pour les particuliers et dans les mêmes paramètres initiaux de distance et de période, l'incinération des déchets verts, à condition qu'ils soient secs.

b) Propose à l' "Association des Maires Ruraux de la Corrèze" ainsi qu'à la Communauté de Communes de Ventadour de prendre une motion allant dans le même sens.

Voté à l'unanimité

3- Eclairage public

Monsieur Le Maire présente le devis établi pour la pose d'éclairages supplémentaires au Châtaignier, au Granges, aux Beaumes, à Miginiac, au Prévot et à Combrignac. Le montant est de 7 156,80 € TTC. Il précise que ces travaux ne sont pas subventionnés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve ces travaux.

4- Cotisation à l'instance de coordination de l'autonomie du canton d'Egletons

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'appel de participation présenté par l'instance de coordination de l'autonomie du canton d'Egletons

Une adhésion de 30,50 € et un montant de 1,00 € par habitant au dernier recensement est demandé.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette participation.

5- Budget assainissement : virements de crédits

Monsieur Le Maire explique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de transférer des crédits pour un montant 1456,00 € de la section de fonctionnement vers la section d'investissement afin de pouvoir régler la facture de l'entreprise Corvisier.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

6-Demande d'achat de parcelles de la section de Feix

Monsieur Le Maire présente la demande de Monsieur DESPOCQ qui souhaite acheter des parcelles de terrain sectionnal afin d'agrandir son exploitation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, considérant que les parcelles de terrain sectionnal sont publiques et souhaitant conserver cet état de fait, à l'unanimité, refuse de vendre.

8- Cimetière : aire de stationnement et site cinéraire

Monsieur Le Maire fait part de l'estimation des travaux réalisés par Corrèze ingénierie. Le montant global est de 83 333,33 € HT. Il propose de faire la demande de subvention auprès du Conseil Général et de la Préfecture.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve ces travaux et sollicite les subventions du département et de l'état.

INFORMATION SUR LA FOURNITURE DE L'EAU POTABLE

RÉUNION PUBLIQUE DU 17 OCTOBRE 2014

A l'initiative du Conseil Municipal une réunion publique s'est tenue dans la salle des fêtes de Champagnac le 17 octobre 2014 avec pour objectif d'informer la population sur le traitement et la distribution de l'eau potable assurés par le Syndicat Intercommunal des Eaux du Morel dans la commune et d'en justifier son coût.

De très nombreux Champagnacois ont répondu présents et la réunion s'est déroulée sereinement avec des échanges de qualité.

Pour l'occasion Madame Françoise Maugein Présidente du Syndicat des Eaux du Morel était présente ainsi que Monsieur le maire de Clergoux Marc Bachellerie.

Monsieur le Maire de Champagnac a rappelé que l'eau potable alimentant les 216 abonnés de la commune provient de quatre captages distincts qui sont situés au Bourg, au Feyt à La Vialatte et à Miginiac et que les villages du Longy de La Gane du Longy et du Bech sont alimentés par des achats d'eau aux communes voisines du Jardin et de Lafage sur Sombre.

Pour chacun de ces quatre captages il rend compte dans le détail de l'état des lieux, des travaux très importants effectués depuis 2011 et de ce qu'il reste à faire.

En résumé de gros problèmes subsistent sur les réseaux qui restent fuyards soit en raison des agressions subies lors des travaux d'aménagement comme au bourg, soit en raison de la mauvaise qualité des matériaux employés comme au Feyt ; les bâches de stockage sont dégradées et la qualité de l'eau bien que totalement propre à la consommation est non conforme à la législation en ce qui concerne le PH et la conductivité. La solution qui s'impose est donc la connexion avec l'usine de traitement de Clergoux qui produit 35m³/heure d'une eau de très grande qualité. Une étude va être engagée dans ce sens mais d'ores et déjà les réseaux doivent être réhabilités.

La création de cette usine, l'adhésion des communes de La Roche Canillac (déjà connectée) et de Champagnac-La-Noaille ont nécessités de lourds investissements et un endettement important pour le Syndicat des eaux du Morel qui s'est trouvé dans l'obligation de majorer considérablement le prix de l'eau qui passera dès la prochaine facturation à 2€ le m³ avec un abonnement à 110€ par an. C'était une nécessité pour rester autonome et ne pas devoir payer en plus des dividendes à un grand groupe de distribution d'eau.

Conscient de la gêne financière occasionnée par cette hausse dans un contexte économique difficile, le syndicat a pris la décision de facturer en deux fois selon des modalités qui restent encore à définir.

Après de nombreux échanges la réunion s'est clôturée autour du verre de l'amitié.

Jardin partagé

Dans le but de promouvoir le partage entre les habitants autour d'une activité, nous réalisons un jardin partagé à côté de la mairie.

Autour d'un petit café, nous y organiserons des ateliers de jardinage auxquels vous serez conviés dès le mois de mars.



Rappel sur nos associations....

L'ENTENTE CHAMPAGNACOISE

◆ Les Champagnacois ne se sont pas laissés décourager par le mauvais temps pour la fête du village les 18/19 et 20 juillet derniers

Le vendredi soir, une soixantaine de personnes ont dansé au rythme effréné de la zumba en plein air.

Le samedi, le concours de pétanque suivi d'un marché de pays et d'une soirée grillades animée par José Fortuna a connu un franc succès.

Le dimanche matin, déambulation de la troupe "Les Balladingues" pendant le vide grenier et le marché de pays, randonnée pédestre suivie du repas poulet basquaise servi pour une centaine de personnes. L'après-midi s'est déroulée dans la bonne humeur avec fête foraine, le radio crochet et les majorettes de Limoges qui nous ont fait une belle représentation. Cette fête, bien organisée, s'est terminée par un magnifique feu d'artifice.

◆ En octobre la soirée antillaise avec plus de cent participants, s'est déroulée dans une bonne ambiance.

◆ le loto du 9 novembre a fait carton plein.

Programme pour le 1er semestre 2015 :

Nous continuons toujours la zumba tous les 15 jours à la salle des fêtes

Le samedi 25 avril soirée portugaise avec repas

CHEZ NOUS À CHAMPAGNAC-LA-NOAILLE

Nous avons tenu notre assemblée générale le 31 octobre 2014 à la salle des fêtes de Champagnac : c'est l'occasion de faire le point de nos activités.

Nous avons 248 adhérents qui sont en même temps abonnés à notre Bulletin. Notre Bulletin n°38 vient de paraître. Les deux bulletins précédents (chacun 55 pages de textes) sont parus en décembre 2013 et juin 2014.

Plusieurs sorties ont été organisées entre juillet et octobre : ◆ la visite du barrage du Chastang ◆ le voyage en car d'une journée à Hautefort (Dordogne) et à Saint-Robert (Corrèze) ◆ la visite de la scierie Farges (SAS) à Egletons ◆ puis, lors des Journées du patrimoine, nous sommes allés sur les pas de Colette qui a habité à Curemonte et à Varetz lorsqu'elle était baronne de Jouvencel, enfin, ◆ au Cadran d'Ussel où l'on vend les bovins aux enchères.

Nos sorties se sont, on le voit, davantage ouvertes sur l'activité économique de la Corrèze : l'électricité (le Chastang), le bois (la scierie) et l'élevage (les « belles Limousines » du Cadran d'Ussel).

Nous avons aussi participé à la fête votive de Champagnac - nous sommes traditionnellement présents sous le kiosque à musique : occasion de rencontrer nos lecteurs. Nous avons aussi, comme l'année dernière, montré les outils du «grenier de Sédières» à la fête de Marcillac-la-Croisille.

Notre association est née lors d'une assemblée générale qui s'était tenue à Champagnac le 28 octobre 1995, il y aura donc vingt ans en 2015. Nous commençons à réfléchir aux activités et aux festivités qui marqueront cet anniversaire. Nous comptons bien associer à cet événement tous les habitants de Champagnac et tous nos adhérents.

CONTACTS

Claude Latta

cloude.latta@orange.fr. tél : 05 55 27 87 46

Jean-Claude Serre

jean-claude.serre@champagnac-la-noaille.com

tél : 05 55 27 85 96

Site internet de JC Serre :

<http://www.champagnac-la-noaille.com>

ASSOCIATION LOU LIADOUR

L'association était présente à la fête du village en juillet avec son stand de produits fabriqués par les adhérents.

Dès la rentrée de septembre les activités ont repris les 1er et 3ème mardi du mois.

En octobre nous avons assisté à Tulle à une rencontre avec la sécurité routière sur le thème «A tout âge sa conduite», et à Egletons une animation dans le cadre de la «semaine bleue»

CLUB D'ASTRONOMIE DE CHAMPAGNAC-LA-NOAILLE

La très bonne qualité du ciel de Champagnac, l'éclairage public coupé à 23 heures et les espaces naturels préservés favorisent la pratique de l'astronomie sur notre commune.

Lors de la fête du village, les habitants du village amoureux du ciel ont organisé une animation avec observation du soleil et le soir découverte de la voûte céleste.

Devant le succès remporté par cette journée, les animateurs ont décidé de créer une association (loi 1901) appelée « club d'astronomie de Champagnac-la-Noaille ».

Le but de cette association est de regrouper les personnes qui s'intéressent aux sciences de l'univers en Haute Corrèze. Elle permettra de diffuser la pratique de l'astronomie par des animations, des ateliers, des cycles de conférences dans une ambiance conviviale.

L'observatoire astronomique des Licornes, basé au Châtaignier, apportera son soutien à l'association. Cet observatoire créé il y a 3 ans par Michel Bonavitacola aborde des thèmes de recherche, notamment en astrophysique (physique stellaire, étude des galaxies, cosmologie).

LE BUREAU

Michel BONAVITACOLA,

le président (mi.bvc@wanadoo.fr)

Jean-Claude SERRE, le trésorier

(jean-claude.serre@champagnac-la-noaille.com)

Laurent DENIS, le secrétaire

denbory@wanadoo.fr

La chasse sur la commune de Champagnac-La-Noaille

LA SOCIÉTÉ DE CHASSE "DOUSTRE-MOREL"

L'association dite société de chasse «Doustre-Morel» a été créée en février 1996 à l'initiative du Dr Michel Condat. C'est une association regroupant des propriétaires de droits de chasse dans le but d'une gestion agro-sylvo-cynégétique équilibrée : la chasse doit rester un loisir qui en même temps gère les populations de gibiers présentes sur le territoire, les régule compte tenu des intérêts des propriétaires forestiers ou agriculteurs (accent mis sur les dégâts de cervidés ou suidés selon les constatations objectives). Elle est soumise à la loi de 1901 régissant les associations et adhère à la fédération départementale des chasseurs de la Corrèze.

LE BUREAU

Présidente : Monique POMIER
propriétaire à La Vialatte
Vice-président : Jean-Marc CONDAT
gérant du groupement forestier Condat
Nussannes et Chabrière
Secrétaire : Christian CHARRIERE
propriétaire à Nussannes
Trésorier : Jean-Michel MARTIN
propriétaire à Chabrière

Le territoire de chasse s'étend sur plus de 500 ha, traverse la commune de Champagnac la Noaille, depuis une partie de la commune de Marçillac la Croisille côté Malèze et une rive du barrage sur la commune de Lafage sur Sombre, correspondants aux propriétés de Nussannes (Orliaguet, Laurent, Charrière, Condat), jusqu'au bord du Doustre (propriété Pommier) sur la commune de Le Jardin. Le nom de l'association vient du nom des 2 «rivières» qui en sont les limites : le ruisseau du Morel et Le Doustre.

Les chasseurs autorisés à pratiquer leur sport favori sur le territoire sont cooptés par les membres du bureau. La chasse est gardée et réglementée. Les propriétaires adhérents à notre association reçoivent tous les ans une attribution de venaison, en remerciement de leur délégation de droit de chasse.

Pour tous renseignements contacter la présidente :

tél : 05.55.27.73.88 ou 06.31.61.91.99 mail : monique.pomier@orange.fr

LA SOCIÉTÉ DE CHASSE "LA VILLAGEOISE"

La société « La Villageoise » a son territoire de chasse établi sur la partie OUEST de la commune : il s'étend sur 810 hectares sur Champagnac et sur une centaine d'hectares supplémentaires sur les communes limitrophes de Clergoux et d'Eyrein.

LE BUREAU

PRÉSIDENT : PAUL GORSE
TRÉSORIÈRE : ISABELLE GORSE
SECRÉTAIRE :
GILBERT MARCILLOUX

De plus en plus elle chasse en collaboration avec « La Communale » mais aussi avec une société de la commune voisine d'Eyrein

LA SOCIÉTÉ COMMUNALE DES CHASSEURS DE CHAMPAGNAC-LA-NOAILLE

La société communale des chasseurs de Champagnac la Noaille pour la saison 2014-2015 compte 39 adhérents.

Notre local de chasse est actuellement dans les locaux de Jean-Jacques Vilaplana-Nard, locaux que nous devons libérer à la fin de saison soit fin février.

Nous exerçons notre activité de gestions des animaux et destruction des nuisibles sur un territoire de 1 100 hectares environs.

Depuis 3 ans nous chassons avec la Société Doustre-Morel soit 850 hectares supplémentaires.

Cette année nous nous sommes rapprochés de la société la Villageoise qui nous a permis de chasser pour la 4ème fois ensemble.

Cette rencontre avec les 3 sociétés de chasse de la commune de Champagnac la Noaille a créé de très vives et chaleureuses émotions avec une volonté pour chacun de renouveler aussi souvent que possible cette très agréable fusion.

LE BUREAU

Président : Philippe Pin
Tél : 06.66.89.56.78 - Mail : pin.avipur69@avipur.com
Vice-président : Jean-Louis Gaye
Secrétaire : Jean-Claude Besseau
Secrétaire adjoint : André Domingo
Trésorier : Guy Chabrerie
Tél : 06.72.48.80.12 ou 05.55.27.81.77
Mail : chabrerieguy@live.fr
Trésorier adjoint : Jean-Jacques Vilaplana-Nard
Un conseil d'administration de 15 membres.



Repas grillades



Marché de Pays



Kiosque aux écrivains



Soirée dansante



Les Balladingues



Les petits archers



Les Majorettes de Limoges

LA VIDANGE DE L'ETANG PREVOT



Le samedi 22 novembre sous un soleil radieux, le syndicat intercommunal de l'Étang Prévôt qui regroupe les communes de Champagnac-la-Noaille et de Clergoux a procédé à la vidange de l'étang.

L'objectif de cette opération était avant tout de faire l'inventaire des poissons hôtes de ce plan d'eau afin d'en assurer correctement le repoissonnement ; c'était aussi l'occasion de passer une bonne journée de convivialité et de plaisir entre habitants des deux communes et autres amateurs de pêche. Ce fut le cas !



L'étang était en vidange depuis le début du mois de novembre, et dès 07 heures du matin tout le monde (environ 80 personnes) était sur le pied de guerre, les tables de tris en place, les bassins prêts à recevoir le poisson, les épuisettes à disposition. Après un copieux casse-croûte chacun était affecté à un poste et vers 8 heures 30 les premiers poissons apparaissaient sur les tables de tris et la pêche se poursuivait ainsi jusqu'à la fin de la matinée.



Une table de tri avait même été réservée aux enfants qui s'en sont donné à cœur joie et conserveront à coup sûr un merveilleux souvenir de cette journée. Pendant ce temps une équipe procédait à la réfection de la bonde.



Après la pesée le poisson était remis dans l'étang déjà refermé. 2t700 de poissons ont ainsi été remis à l'eau en majorité des carpes dont de très beaux spécimens de plus de 13 kilos, mais aussi des gardons des brochets des

perches et des tanches. La quantité de poisson inventoriée, un peu décevante, ne correspondait pas à l'attente mais le repoissonnement sera fait en conséquence. C'était le but de la manœuvre.

La matinée s'est clôturée comme il se doit autour d'un bon repas festif servi cette année à la salle des fêtes de Clergoux.

Un grand merci à tous ceux qui ont œuvré pour la réussite de cette opération.

LES GITES DE COMBRIGNAC

Achetée en 1995 pour un peu moins de 43000€ (280 000 F), la grange de Combrignac a été transformée en gîtes à partir de 1996.

Le premier logement a été loué dès 1997 et les deux autres en 1999.

Les trois appartements tout confort sont classés 3 épis par les «Gîtes de France» qui gèrent les locations.

Depuis l'ouverture, le taux d'occupation est très bon et sur la saison 2014 les locations ont généré un chiffre d'affaire d'environ 10 000€.

Pour pouvoir conserver ces 3 épis auprès des gîtes de France, et donner entière satisfaction à nos clients, il est nécessaire d'engager régulièrement des dépenses d'entretien.



Pour l'année 2015, nous envisageons de refaire les peintures extérieures, de changer les radiateurs du gîte du bas, de remplacer les rambardes en bois et bien sûr de maintenir l'équipement intérieur à un bon niveau (vaisselle, literie, électroménager etc.)

Nous pouvons envisager de faire une journée «porte ouverte» aux Champagnacois. Si vous êtes intéressés, faites-vous connaître à la mairie.